

RADIO CLUB de VIRY CHATILLON

« F5KEE »

Maison des Associations
9 avenue du Bellay
91170 Viry Chatillon

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CONVOCAATION

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire du Radio-Club qui se tiendra **le Samedi 26 Novembre 2016 à 17h30**, dans la salle de cours, 2eme étage de la Maison des Associations, 9 avenue du Bellay à Viry Chatillon.

Ordre du Jour

1 : Modification de l'article 3 des statuts (domiciliation du siège social) suite à la fermeture de la MJC Maryse Bastié à laquelle notre siège social est domicilié.
Par la nouvelle adresse : 9 Avenue du Bellay – 91770 VIRY CHATILLON

2° Modification de l'article 15 des statuts (règlement de la MJC Maryse Bastié)
Cet article devient caduc suite à la fermeture de la MJC Maryse Bastié.

3 : Remplacement du contenu de l'article 15 des statuts par :
« Tous les adhérents de l'association acceptent l'application du règlement de la convention de la Mairie qui met gracieusement à la disposition du radio club un local destiné à la réalisation de ses activités ».

Viry-Chatillon le 12-10-2016

Le Président
Eric BILLIA

En pièce jointe, l'extrait des numéros des statuts concernés. (N°3 ; 15 et 17)

Rappel : Pour modifier un article des statuts, les décisions doivent être prises à la majorité absolue des présents et représentés (article N° 17 des statuts)

RADIO CLUB de VIRY CHATILLON
« F5KEE »
Assemblée Générale Extraordinaire 2016

POUVOIR

Je, soussigné nom....., prénom.....,

Membre du radio-club de Viry-Chatillon, donne par la présente Pouvoir à :

Madame, Monsieur : nom....., prénom.....

à l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire
du radio-club de Viry-Chatillon, qui aura lieu le 26 Novembre 2016 à 17h30,

Salle de cours, 2eme étage de la Maison des Associations,
9 avenue du Bellay à Viry Chatillon. -91170.

Fait à....., le...../...../2016

Signer et faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Rappel : ne peuvent voter que les adhérents à jour de cotisation pour **2016**

Radio Club F5KEE
9 Avenue du Bellay
91170 VIRY CHATILLON

Assemblée Générale Extraordinaire du 28-11-2016

Articles des statuts en référence de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ARTICLE 3 : Adresses du siège social et radio club.

Le siège social de l'association est fixe à :

**ESPACE MARYSE BASTIE
12, Place RENE COTY
91170 VIRY CHATILLON**

ARTICLE 15 : Règlement de l'ESPACE MARYSE BASTIE.

Tous les adhérents de l'association acceptent l'application du règlement intérieur de l'ESPACE MARYSE BASTIE qui met gracieusement à la disposition du radio club un local destiné à la réalisation de ses activités.

ARTICLE 17 : Modification statuts association.

Les statuts de l'association peuvent être modifiés :
Par une assemblée Générale extraordinaire, convoquée par le Président,
Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents et représentés,
La voie du Président est prépondérante,
Un adhérent ne peut représenter qu'une seule personne.